PARTENARIAT MONDIAL pour L'EDUCATION

Réunion du Conseil d'administration par audio-conférence 31 juillet 2012

DECISIONS DÉFINITIVES

BOD/2012/07-01 – <u>Plan stratégique définitif</u> : le Conseil d'administration :

a. approuve les indicateurs et actions décrits dans le Plan stratégique du Partenariat mondial pour l'éducation tels que présentés à l'Annexe 1 du BOD/2012/07 DOC 03 ; et

b. requiert le Secrétariat de :

i. finaliser le Plan stratégique, sur la base des commentaires émis par le Conseil d'administration lors de l'audio-conférence du 31 juillet 2012, en vue d'une publication qui coïncidera avec le lancement de l'Initiative pour l'Education du Secrétaire général des Nations-Unies ; et

ii. présenter au Conseil d'administration lors de sa prochaine réunion face à face, une stratégie révisée de suivi et d'évaluation alignée sur le Plan stratégique (en addition aux autres documents requis par la décision BOD/2012/06-02).

BOD/2012/07-02 – <u>Allocations de supervision</u> : le Conseil d'administration demande :

a. au Secrétariat de soumettre dès que possible au Comité consultatif financier une proposition concernant le montant des allocations de supervision dans les États fragiles et les pays touchés par un conflit ; et

b. au CCF de communiquer une recommandation sur cette question au Conseil d'administration.

BOD/2012/07-03 – <u>Commissions de gestion des Entités relatives aux allocations de décembre 2011</u> : le Conseil d'administration approuve le versement des commissions de gestion des Entités applicables concernant les allocations de financements pour la mise en œuvre des programmes approuvées en décembre 2011 (décision BOD/2011/12-01).

BOD/2012/07-04-- <u>Approbation des allocations au titre des financements pour la mise en œuvre des programmes</u>:

Le Conseil d'administration :

1. approuve les allocations suivantes des fonds fiduciaires du GPE destinées à appuyer les financements pour la mise en œuvre de programmes, comme indiqué dans les requêtes soumises aux fins de financement en juin 2012 :

a. <u>Ghana</u> :

i. 75 500 000 dollars pour une période de mise en œuvre de trois ans ; la Banque mondiale assure les fonctions d'Entité de supervision ;

ii. 400 000 dollars au titre de l'allocation de supervision ; et

iii. 1,321,000 dollars au titre des commissions pour gestion.

b. <u>Nicaragua</u> :

i. 16 700 000 dollars pour une période de mise en œuvre de trois ans ; la Banque mondiale assure les fonctions d'Entité de supervision ; et

ii. 400 000 dollars au titre de l'allocation de supervision.

c. <u>Soudan</u> :

i. 50 700 000 dollars pour une période de mise en œuvre de quatre ans (à titre d'exception au délai de trois ans stipulé dans la Politique applicable aux dates de signature des accords de financement et de mise en œuvre des financements et dans les Procédures de révision des programmes de financement au titre de la mise en œuvre) ; la Banque mondiale assure les fonctions d'Entité de supervision;

iii. 500 000 dollars au titre de l'allocation de supervision ; et

iii. 887,000 dollars au titre des commissions pour gestion.

Les composantes du programme approuvées dans le cas du Soudan sont la Composante 1 (amélioration de l'accès) et la Composante 3 (renforcement des systèmes).

Le Conseil d'administration demande au Groupe local des partenaires de l'éducation du Soudan de soumettre au Secrétariat, au plus tard le 31 août 2012, une requête portant sur la Composante 2 (fourniture de manuels scolaires) pour un montant maximum de 26 000 000 dollars incluant :

- un justificatif des coûts unitaires ; et
- le renforcement des procédures de prise en compte des conflits et d'analyse des questions de parité hommes-femmes.

Le Comité consultatif financier envisagera de recommander une allocation pour cette composante lors de sa prochaine réunion en présentiel.

d. Viet Nam :

i. 84 600 000 dollars pour une période de mise en œuvre de trois ans ; la Banque mondiale assure les fonctions d'Entité de supervision;

ii. 400 000 dollars au titre de l'allocation de supervision ; et

iii. 1,481,000 dollars au titre des commissions pour gestion.

2. prie le Secrétariat d'inclure, dans la notification de l'approbation des allocations qu'il communique à chaque Groupe local des partenaires de l'éducation concerné, les observations du Comité consultatif financier au sujet du programme défini dans le document BOD/2012/07 DOC 02.